

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1942)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Nos assemblées à Estavayer = Zu unseren Versammlungen in Estavayer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée générale à Estavayer le 5 juillet 1942

Présidence : Karl Hugin, président central.

La liste de présence accuse 89 noms, dont 84 de membres actifs, 4 de membres passifs et 1 d'un candidat.

Le président ouvre la séance à midi et cite les noms de huit membres actifs décédés depuis la dernière assemblée générale (voir procès-verbal de l'assemblée des délégués). L'assistance se lève pour honorer leur mémoire.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués, tenue la veille, est lu par les rapporteurs, en allemand par A.-W. Duss, Lucerne, en français par Ad. de Siebenthal, Genève. Le président les remercie pour leur aimable collaboration.

Les scrutateurs désignés par les délégués, A. Huggler et P. Röthlisberger, sont confirmés dans leurs fonctions pour la présente séance.

Lecture est donnée, en langue française (le texte allemand paraissant aussi dans *l'Art suisse*) par le secrétaire général du **rappor** **annuel**; celui-ci est adopté par l'assemblée.

Les **comptes annuels**, présentés par le caisser central, sont adoptés après la lecture, par Jaques Berger, l'un des vérificateurs des comptes, du rapport de ceux-ci.

Élection de 4 membres du comité central. Les trois démissionnaires, Blailé, Bolens et Prochaska, ainsi que Vibert, décédé, méritent, dit Hugin, un certificat : ils furent fidèles, consciencieux et intrépides, meilleures qualités viriles.

Le président lit les art. 18 et 24 des statuts et demande si l'on désire procéder au scrutin secret ou à main levée. Par 30 voix contre 26 la préférence est donnée au scrutin secret.

Burckhardt, Bâle, pense que l'on pourrait simplement voter par oui ou par non, c'est-à-dire déclarer si les propositions de l'assemblée des délégués sont ratifiées ou non.

Le président fait observer qu'à l'assemblée des délégués, ceux-ci seuls ont droit de vote, avec un nombre de voix proportionné à celui des membres de leur section, tandis qu'à l'assemblée générale tous les membres actifs ont droit de vote, les membres du C. C. compris.

Clénin, Berne, expose le mode des élections. Il est loisible à l'assemblée générale de faire des propositions. En plus, jamais encore d'aussi grands changements ne sont intervenus dans la composition du C. C. Il est donc important envers l'extérieur que le C. C. ait un caractère d'intégrité auquel des noms contribuent. Mais le choix d'un membre de l'une ou l'autre des sections ne doit pas être considéré comme étant dirigé contre une autre section ou une autre personne, mais en égard à son importance envers les tiers ; il doit au contraire procéder d'un point de vue plus élevé que celui de la personnalité seulement et de circonstances locales. A côté du nom de Mairet, il a été prononcé aussi celui de Martin. L'élection qui va intervenir est de la plus haute importance.

Il est clair, observe le président, que l'assemblée générale peut faire de nouvelles propositions et même refuser de ratifier celles des délégués.

Blailé dit que ce fut souvent le cas autrefois et de ce fait des assemblées générales furent parfois fort orageuses. Voulons-nous bouleverter le travail consciencieusement fait des délégués ?

Métein, Genève, rappelle en principe le droit et le devoir de la section de Genève de présenter un candidat ; il lui est désagréable de voir une section confédérée lui tirer dans les jambes (*sic*) en proposant un autre candidat. Il relève les qualités de Mairet, proposé à la section de Genève par Hans Berger. Métein qualifie ce procédé de manœuvre électorale et revendique l'autonomie des sections. Un tel procédé n'est pas dans l'esprit suisse et devrait être abandonné à d'autres pays et à d'autres politiciens.

Épitaux, section vaudoise, constate que cette discussion pénible pourrait être évitée en s'en tenant aux statuts, prescrivant le scrutin secret. Il doit pouvoir être voté librement.

Dessouslav, Neuchâtel, déclare que la section de Neuchâtel, unanime, a désigné un candidat, Léon Perrin, après que lui-même s'était désisté.

Fries, Zurich, proteste contre le reproche d'incorrection fait à la section de Zurich ; elle ne s'en est jamais rendue coupable.

Le président rappelle qu'il y a 4 nouvelles élections à faire. Jus-

qu'ici le C. C. était toujours composé de 4 représentants de la Suisse allemande et de 3 de la Suisse romande ; équitablement cette proportion devrait être maintenue. Trois noms ont été proposés qui n'ont pas été discutés : Suter, Giauque et Perrin ; en plus soit Mairet, soit Martin. — Métein a parlé, dit le président, de manœuvre électorale, ce qui n'est pas exact, car le 2^e candidat proposé est également membre de la section de Genève.

Métein réplique qu'à une séance de la section de Genève, à laquelle les membres assistaient nombreux, l'unanimité s'est faite sur le nom de Mairet.

Thévoz, Fribourg, dit que, fait ainsi, le vote est illégal puisqu'il n'est pas admis que d'autres candidats soient proposés.

Le président répond qu'à sa demande, si d'autres propositions sont faites, il a été seulement proposé Martin au lieu de Mairet. Il est évident que l'on peut voter pour n'importe qui mais il y aurait lieu de faire confiance au travail des délégués.

On passe au scrutin. Bulletins délivrés 84, bulletins rentrés 84 dont un blanc. Le résultat du scrutin est le suivant :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Ernest Suter, Bâle | 78 voix |
| F. Giauque, Gléresse | 70 » |
| Léon Perrin, La Chaux-de-Fonds | 75 » |
| Eugène Martin, Genève | 57 » |

Ceux-ci sont ainsi élus membres du comité central.

Obtiennent des voix : Mairet, Genève, 16 ; Egli, Saint-Gall, 15 ; Holy, Paris, 8 ; Crivelli, Tessin, 3 et Patocchi, Tessin, 1.

Le président constate que le vote a été correct.

Martin, Genève, déclare que sa situation est douloureuse à cause de son ami Mairet ; il prie de ne pas lui faire l'injure de croire qu'il se serait prêté à une manœuvre.

Mairet, Genève, se sent maintenant délié et libre de dire son sentiment personnel. Auparavant il était lié par le choix de la section de Genève. Il est heureux que Martin qui est notre ami, participe aux travaux du C. C. et le félicite de son élection. Lui-même se donnera complètement comme autrefois à notre société.

Le président est ému des paroles de Mairet pour lesquelles il le remercie.

Le montant de la **cotisation annuelle** est maintenu, comme en avait décidé l'assemblée des délégués ; le choix des vérificateurs est ratifié.

Le **budget** est adopté après que le président eut déclaré que des recettes souhaitables pourraient être réalisées par des annonces, qu'il prie les sections de rechercher.

37 candidats sont admis y compris deux de la section de Zurich, Frey Aug. et Wabel Henry, peintres (tous deux salon Lucerne 1941) dont les noms ne furent, par inadvertance, pas publiés dans *l'Art suisse*. Quant à Morard, peintre, Genève (Salon Berne 1936), le président expose que sa candidature date de juin 1941 ; des circonstances spéciales n'ont pas permis de l'admettre l'an dernier. C'est pourquoi le C. C. était d'accord de l'admettre sur la liste des candidats.

La **proposition de la section de Bâle**, acceptée à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée des délégués, est acceptée aussi par l'assemblée générale, à une très grande majorité contre trois voix.

Le président donne des éclaircissements sur son projet de programme pour la création d'occasions de travail pour les artistes ainsi que sur une entrevue qu'il eut avec le président de l'association suisse des étudiants (voir P. V. ass. dél.). Il annonce qu'une grande exposition générale de notre société est projetée pour 1943 au Kunsthaus de Zurich. Nous sommes considérés, dit le président, par nos travaux et non pas par nos paroles.

Il donne connaissance d'un communiqué à la presse, rédigé par le C. C. et de télégrammes qu'il propose d'adresser à notre jurisconsulte M. le Dr R. Jagmetti et à M. le Dr H. Koenig, président de la caisse de secours pour artistes suisses.

Clénin considère de son devoir de remercier le C. C. pour son travail et ses membres démissionnaires pour leur collaboration.

Séance levée à 14 h.

Le secrétaire général.

Nos assemblées à Estavayer

Est-ce le charme indéniable de la petite cité médiévale ou l'importance du renouvellement du comité central qui attira à Estavayer, pour l'assemblée générale, un nombre si grand et inattendu de participants ? Peut-être tous les deux ! Il est de fait que le secrétaire

(Suite p. 57)

général finit par prendre peur lorsque, jour après jour, mais surtout après le 25 juin, terme du délai d'envoi, les commandes de logement continuaient à affluer. Il s'agissait de trouver 67 lits (il n'en fallut que 27 à Romont en 1940) et il les trouva grâce à la complaisance des hôteliers d'Estavayer et de la population qui mit des chambres particulières à disposition. Même quelques négligents, non inscrits, purent être logés, non sans peine il est vrai.

Le souper du samedi soir, aux tables fleuries du « Cerf » fut suivi sous le savant majorat de table de Huggler, d'une partie récréative dont le clou fut l'arrivée du groupe d'Estavayer de la Société des costumes et d'un groupe chorale qui, sous la direction experte et pleine de bonhomie de M. Bernard Chenaux, se firent entendre dans de vieilles chansons populaires et admirer dans des danses mimées, rondes et anciennes coraules. Des applaudissements à n'en plus finir saluèrent chaque production dont plusieurs furent aimablement répétées, tant grande était la joie des spectateurs. — Des paroles aimables furent échangées dans nos quatre langues nationales par d'authentiques représentants de nos diverses régions ; Martin y alla de son traditionnel toast aux dames (son 10^e, dit-il). Les dames du groupe chorale et celles du costume s'étant à la demande des artistes installées parmi eux, la danse prit ses droits et l'on put voir, accompagnant la pianiste, le grave président de l'une de nos sections, membre du C. C., souffler avec entrain et conviction dans un ocarina !

Selon la coutume, les heures normalement accordées au sommeil furent plus longues ou plus brèves, suivant les tempéraments, voire même nulles ; ne nous est-il pas revenu qu'un amateur des heures matinales préféra, au lieu de s'en aller coucher, accompagner à 4 h. du matin un pêcheur au grand large ?

Les correspondances ferroviaires — et non pas, M. Tièche, un apéro prolongé outre mesure — obligèrent de mettre à midi l'assemblée générale car il fallait attendre les hôtes arrivant le dimanche. Pour ceux sur place depuis le samedi, le dimanche était donc « libre », comme ont coutume de s'exprimer les programmes de voyages collectifs.

Tandis que sous les ombrages du jardin du « Cerf » les rapporteurs de l'assemblée des délégués (qualifiés d'héroïques par le président central !) compulsaient hâtivement leurs notes, les comparant à celles du secrétaire et rédigeaient fébrilement leur procès-verbal, d'autres, installés dans de confortables transatlantiques, rattrapaient paisiblement le sommeil écourté ou encore s'efforçaient d'éteindre une soif persistante...

Ne soupçonnant guère qu'ils en auraient pour deux heures d'horloge, la nombreuse cohorte des membres se retrouva à midi dans la jolie salle de l'ancienne Grenette, pour l'assemblée générale. Et, en effet, il était presque 14 h. lorsque dans sa robe noire et son petit tablier blanc, une jeune et charmante serveuse de la « Fleur de Lys », point trop troublée, heurtait à la porte de la salle pour se renseigner si ces messieurs et dames n'avaient vraiment pas l'intention de se mettre à table, nos invités attendant depuis une heure de temps !

Plus de cent personnes prirent enfin place aux tables de la « Fleur de Lys », joliment décorées de roses et d'œillets. Le banquet fut très bien et copieusement servi. A côté de chaque couvert se trouvait un numéro du *Journal d'Estavayer* avec un salut aux artistes et une notice historique, « Estavayer cité d'art », due à la plume de M. le prof. R. Loup et tirée d'une brochure dont il est l'auteur. En plus un excellent cigare, don de la fabrique Butty & Co à Estavayer qui nous avait, à Romont déjà, généreusement offert des spécimens de ses meilleurs produits.

La série des discours fut ouverte par le président central Hügin, qui salua tout d'abord nos invités : M. le conseiller d'État Jules Bovet, M. le préfet L. Duruz, M. le syndic Huguet et le Dr de Vevey, conseiller communal, M. le doyen Brodard, curé d'Estavayer, puis M. A. Blailé, en qualité de membre d'honneur des P. S. A. S., Mme M. Gsell-Heer, présidente des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, M. le Dr P. Zschokke, président de la Société suisse des beaux-arts, M. le prof. R. Loup, du *Journal d'Estavayer*, et M. Claude Butty, directeur de la fabrique ayant offert les cigares.

S'étaient excusés : le chef du département fédéral de l'intérieur, M. Ph. Etter, président de la Confédération (qui assistait ce même jour aux grandes festivités genevoises), M. Marcel DuPasquier, 1^{er} secrétaire du département de l'intérieur, le président de la commission fédérale des beaux-arts, M. Augusto Giacometti, M. le Dr H. Koenig, président de la caisse de secours pour artistes suisses, M. le

D^r R. Jagmetti, notre éminent jurisconsulte et membre d'honneur, M. Frank Martin, président de l'association des musiciens suisses (retenue lui aussi à Genève) et nos membres d'honneur MM. William Röthlisberger et Daniel Baud-Bovy.

Parlant de l'admission des 37 candidats, le président insiste sur ce point : la société ne doit pas seulement s'étendre mais doit surtout se développer en profondeur, en maintenant avant tout la qualité du travail. Il rappelle le résultat réjouissant de l'exposition du Don national suisse et de la loterie. Suivant les procès-verbaux de la commission de cette exposition, le D. N. S. et la caisse de secours recevront chacun environ 90,000 francs. En terminant, Hügin prend congé des membres démissionnaires du C. C., qu'il remercie pour leur activité de plusieurs années.

D'aimables télégrammes sont parvenus de MM. W. Röthlisberger et A. Giacometti.

M. le conseiller d'État Bovet apporte aux artistes, sur terre fribourgeoise, le salut du gouvernement qu'il accompagne d'un excellent vin d'honneur ; un autre, non moins bon, est offert aussi par la ville d'Estavayer.

Mme M. Gsell prononce des paroles aimables au nom des femmes artistes et M. le Dr Zschokke se réjouit des bonnes relations renouées entre les deux sociétés ; il attend de cette collaboration des fruits prochains.

Dans une brillante improvisation d'une haute tenue, M. le doyen Brodard voit dans l'artiste « un homme qui est un surhomme ; par son souffle et son âme, il élève les êtres jusqu'à lui sans faire de concession. Comme le Créateur, l'artiste est souvent incompris quoique admiré, car dans chaque artiste bat un grand cœur et une grande intelligence ». Des applaudissements frénétiques saluent ces paroles profondes, allant droit au cœur des artistes.

A titre de « portrait du C. C. », Bolens parle au nom de ses collègues démissionnaires, qui « tous travaillèrent loyalement et de bonne foi pour notre société ».

Mais inexorablement les heures passent ; peu d'instants seulement restent pour les conversations amicales et cette assemblée si bien réussie appartiendra au passé. Chacun en gardera le meilleur souvenir.

Les Bernois furent les derniers à se mettre en route... car ils avaient un train plus tardif.

A. D.

P.-S. — Il a été trouvé, après le banquet du dimanche, un portecrayon (Koh-I-Noor). Le réclamer contre désignation précise auprès du secrétariat général.

Zu unseren Versammlungen in Estavayer

War es wohl der unverkennbare Reiz des mittelalterlichen Städtchens, oder die Wichtigkeit der Neuwahlen in den Zentralvorstand, die zur Delegierten- und Generalversammlung eine solch überwarten grosse Anzahl Mitglieder nach Estavayer lockte? Vieelleicht beides! Tatsache ist, dass es dem Zentralsekretär schliesslich recht bange wurde, als Tag für Tag, meistens aber erst nach dem als Termin für Anmeldungen angegebenen Datum des 25. Juni, Logisbestellungen einliefen! Für 67 Logis (in Romont waren es 1940 nur 27) hatte er zu sorgen, und fand sie auch, dank dem Entgegenkommen der dortigen Hoteliers und der Bevölkerung, die Privatzimmer zur Verfügung stellte. Sogar einige Unangemeldete konnten, zwar nicht ohne Mühe, unterbracht werden.

Dem Abendessen am Samstag, an den mit Blumen hübsch dekorierten Tischen des « Hirschen », folgte unter dem launigen Tafelmajorat Hugglers ein geselliger Teil, dessen Clou das Erscheinen der Gruppe Estavayer des Trachtenvereins und eines gemischten Chors war, welche gemeinschaftlich unter der freundlich-strammen Leitung ihres Direktors, Herr Bernard Chenaux, alte Lieder sangen und alte Landestänze vorführten. Nicht enden wollender Applaus begrüsste die Vorträge, die zum Teil wiederholt werden mussten. In den vier Landessprachen wurden freundliche Worte von Vertretern der resp. Landesteile gesprochen; Martin gab seinen traditionellen Toast an die Damen (er sagt, es sei der zehnte!) ; später setzte der Tanz ein, da die Damen der Gesang- und Tanzgruppen sich zu unseren Mitgliedern in ungezwungener Weise gesellt hatten. Neben dem Klavier, sah man das, eine Sektion ernsthaft leitende Mitglied des Z. V., fröhlich und begeistert in die Okarina blasen.

Die dem Schlaf gewidmeten Stunden waren, wie gewohnt und je nach Temperament, länger, kürzer oder gleich null, zog es doch, wie

vernommen wurde, ein die Morgenstunden Liebender vor, um 4 Uhr früh einen Fischer auf den See hinaus zu begleiten.

Wegen den Bahnverbindungen (und nicht etwa, Herr Tièche, wegen einem gar zu lange verlängerten Frühschoppen !) musste mit der Generalversammlung bis auf die Ankunft der Sonntagsgäste gewartet werden, sodass für die schon Anwesenden der Sonntag vormittag « frei » war, wie sich die Gesellschaftsreiseprogramme auszudrücken pflegen.

Während im schattigen Garten des « Hirschen » die vom Zentralpräsidenten als « heroisch » bezeichneten Berichterstatter der Delegiertenversammlung ihres Amtes walten, mit Unterzeichnetem eifrig ihre Notizen verglichen und fleissig schrieben, holten in bequemen Liegestühlen andere den versäumten Schlaf ruhig nach, oder sorgten für die Lösung eines gehörigen Nachdurstes...

Allerdings nicht ahnend, dass es volle zwei Stunden dauern würde, gesellte sich um 12 Uhr die zahlreiche Schaar der am Sonntag Angelangten zu den bereits anwesenden Mitglieder zur Generalversammlung im hübschen Gerichtssaale des alten Kornhauses. Und wirklich, es war fast 14 Uhr, als im schwarzen Kleid und weissen Schürzchen die Saaltochter der « Fleur de Lys » die Tür des Saales öffnete und sich erkundigte, ob die Damen und Herren eigentlich nicht zu mittagessen beabsichtigten, die Ehrengäste warten seit einer vollen Stunde!

Im grossen Saale der « Fleur de Lys » nahmen über 100 Gäste an den mit Rosen und Nelken schön geschmückten Tafeln Platz. Das Bankett wurde sehr gut und reichlich serviert. An jedem Platz lag eine Nummer des *Journal d'Estavayer* mit einer Begrüssung an die Künstler und einer historischen Notiz « Estavayer, cité d'art », von Prof. Robert Loup, (aus einer von ihm verfassten Broschüre), sowie eine feine Zigarre, Gabe der Zigarrenfabrik Butty & Co. in Estavayer, die uns schon vor zwei Jahren in Romont mit Mustern ihrer ausgezeichneten Produkten bescheerte.

Die Reihe der Reden eröffnete Zentralpräsident Hügin, der unsere Ehrengäste begrüsste : Herrn Regierungsrat Jules Bovet, Herrn Bezirksamtmann L. Duruz, Herrn Stadtammann Ed. Huguet und Herrn Dr. de Vevey, Gemeinderat, Herrn Pfarrer Brodard, dann Herrn A. Blailé als Ehrenmitglied, Frau Dr. Gsell-Heer, Zentralpräsidentin der G. S. M. B. u. K., Herrn Dr. P. Zschokke als Präsident des S. K. V., Herrn Prof. R. Loup vom *Journal d'Estavayer* und Herrn Claude Butty, Direktor der Firma, welche die Zigarren spendete.

An ihrem Erscheinen waren leider verhindert und hatten sich brieftlich entschuldigt : der Chef des eidg. Departement des Innern, Herr Bundespräsident Dr. Ph. Etter (der an demselben Tage den grossen Festlichkeiten in Genf beizuwohnen hatte), Herr Marcel DuPasquier, 1. Sekretär des Departement des Innern, der Präsident der eidg. Kunstkommission Herr Augusto Giacometti, Herr Dr. König, Präsident der Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler, Herr Dr. R. Jagmetti, Rechtsberater und Ehrenmitglied unserer Gesellschaft, Herr Frank Martin, Präsident des schweiz. Tonkünstlervereins (der ebenfalls in Genf in Anspruch genommen war), die Herren William Röthlisberger und Daniel Baud-Bovy, Ehrenmitglieder der G. S. M. B. u. A.

Zur Aufnahme der 37 Kandidaten betont Zentralpräsident Hügin, die Entwicklung solle nicht nur in die Breite, sondern auch in die Tiefe gehen, durch Hochhaltung der Qualität. Er erwähnt noch das freudige Ergebnis der Schweiz. Nationalspende-Ausstellung und der Lotterie. Laut Protokoll der Ausstellungskommission der S. N. S. wird der Nationalspende, sowie der Unterstützungskasse je ca. 90,000 Fr. zufliessen. Zum Schluss seiner Rede nimmt Hügin weiter Abschied von den drei zurücktretenden Mitglieder des Z. V., welchen er für ihre jahrelange Tätigkeit den herzlichen Dank ausspricht.

Freundliche Telegramme von Herrn William Röthlisberger und von Herrn Augusto Giacometti wurden verlesen.

Herr Regierungsrat Bovet überbringt auf freiburgischen Boden der Künstlerschaft den Gruss der Regierung des Kantons Freiburg, welcher von einem, wie auch von einem von der Stadt Estavayer, gestifteten Ehrenwein begleitet wird.

Frau Dr. Margrit Gsell spricht freundliche Worte im Namen der Künstlerinnen und Herr Dr. P. Zschokke freut sich über das gute Beginnen welches eingesetzt hat, der besseren Beziehungen, von welchen er baldige Früchte der Zusammenarbeit erwartet.

Herr Pfarrer Brodard bezeichnet in einer glänzenden und tiefen Ansprache den Künstler « als einen Uebermenschen, der durch sein

Atmen und seiner Seele die Menschen bis zu sich erhebt, ohne Konzession. Wie der Schöpfer, ist der Künstler oft unverstanden aber doch bewundert, denn in jedem Künstler schlägt ein grosses Herz und eine grosse Intelligenz. » Stürmisches Beifall und Dankesbezeugungen begrüssen diese geistreiche Rede.

Als nun « pensioniertes » Zentralvorstandsmitglied spricht Bolens im Namen der Zurücktretenden, « die alle in guter Treue und Absichten für die Gesellschaft wirkten ».

Nur noch kurze Zeit bleibt für kollegiale Gespräche übrig, denn die unerbittliche Zeit rückt vor und bald gehört diese schön abgelaufene Versammlung der Vergangenheit an... Die beste Erinnerung wird aber jeder davon getragen haben.

Die Berner waren wieder einmal die letzten ..., da sie einen späteren Zug benutzen konnten. A. D.

P.-S. — Liegengeblieben ist an einem Tisch beim Bankett am Sonntag ein **Bleistifthalter** (Koh-I-Noor), welcher gegen genaue Bezeichnung beim Zentralsekretär reklamiert werden kann.

Prof. Dr. Gustav Gull +

Mittwoch, den 10. Juni, ist im Alter von 84 Jahren in Zürich Prof. Dr. Gustav Gull gestorben. Am 7. Dezember 1938 hatte eine festliche Gesellschaft im grossen Saal des Gesellschaftshauses zum Rüden den 40. Geburtstag des Architekten gefeiert, und in mehr als einer Rede war darauf hingewiesen worden, dass sein Name mit der baulichen Entwicklung Zürichs immer eng verbunden bleiben wird. Die erste grosse Architekturaufgabe löste der 28jährige mit der Erbauung des eidgenössischen Postgebäudes in Luzern. 1892 wurde er mit den Plänen für das Schweizerische Landesmuseum beauftragt, das das Hauptwerk seines Lebens geblieben ist. Von 1895 bis 1900 war er Stadtbaumeister und Chef des Hochbauamtes II der Stadt Zürich. In dieser Eigenschaft schuf er das Stadthaus und die Amtshäuser um den Werdmühleplatz, ebenso das Zürcher Stadthaus. Auch die Fassade der Volkssternwarte Urania, die Schweizerische Bodenkreditanstalt Zürich gehören in diese Schaffensperiode. Im Jahre 1900 wurde er Professor an der Eidgenössischen Technischen Hochschule, wo er bis zum Jahre 1929 als geschätzter Lehrer, darunter vier Jahre als Vorstand der Architekturabteilung, wirkte. Von 1912 bis 1927 leitete er die Ausführung der Erweiterungsbauten für die E. T. H. (Naturwissenschaftliches und Land- und Forstwirtschaftliches Institut sowie Umbau und Erweiterung des Hauptgebäudes). Prof. Gull hat auch eine Reihe bekannter Privatbauten erstellt. Bei zahlreichen Wettbewerben amtete er als Preisrichter, unter anderem als Präsident der Jury im internationalen Wettbewerb für das Reformationsdenkmal in Genf. Im Jahre 1905 verlieh ihm die Universität Zürich den Ehrendoktor.

(Aus der Neuen Zürcher Zeitung.)

Von der Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler wird uns mitgeteilt, dass den Grundsätzen der Kasse entsprechend, bei Verkäufen an, durch amtliche Stellen, veranstalteten Ausstellungen (z. B. Kunstaustellungen von militärischen Verbänden wie die letztjährige des IV. Armeekorps) künftig vom Künstler die üblichen 2 % an die Unterstützungskasse abzugeben sind. Wir geben unseren Aktivmitgliedern von dieser Feststellung gerne Kenntnis in der Erwartung, dass sie bei ihren Gewinnen auch anlässlich solcher Veranstaltungen die notleidenden Kollegen nicht vergessen.

La caisse de secours pour artistes suisses nous communique qu'à l'avenir et conformément aux principes de la caisse, il sera retenu aux artistes, en faveur de la caisse de secours, le 2 % usuel sur les ventes réalisées à des expositions organisées par une instance officielle (comme par ex. l'exposition des beaux-arts du 4^e corps d'armée, de l'an dernier). En donnant connaissance de ce fait à nos membres actifs, nous attendons d'eux qu'ils n'oublient pas leurs collègues dans la gêne au moment d'effectuer une vente à une manifestation du genre de celles citées plus haut.

Die beiden Bildnis-Zeichnungen von Ernest Hubert, stammen aus dem Buche « Wer die Berge liebt » von Walter Schmid.

Les deux dessins d'Ernest Hubert proviennent de l'ouvrage « Wer die Berge liebt » de Walter Schmid.